



Le Devoir d'histoire : les libéraux d'il y a un siècle et ceux d'aujourd'hui Page B 6

Manon Cornellier : l'aide à mourir entre les mains du Sénat Page B 4

Michel David : et si Marceau n'avait pas tout à fait tort? Page B 3

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 JUIN 2016



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

La politique culturelle qui régit nos différentes institutions date de 1992, c'est-à-dire bien avant le règne d'Internet. Ci-dessus, le chef Kent Nagano en répétition avec l'Orchestre symphonique de Montréal.

RÉFORME DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Vaste programme

Comment mettre à jour le modèle d'aide encadrant la production québécoise, dans le monde hyperconnecté d'aujourd'hui ?

La politique culturelle du Québec aura 25 ans l'an prochain. Ce qui rappelle qu'elle a été pensée dans une ère pré-Internet: autant dire à des années-lumière de la réalité actuelle. Le chantier lancé cette semaine pour mettre à jour cette politique s'annonce ainsi titanesque... et crucial.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

C'est une manière de mesurer le changement: quand Netflix a été créé en 1997, c'était pour offrir un service d'abonnement de DVD envoyés par la poste. Commande en ligne, facteur à la porte, enveloppe à ouvrir, disque à insérer, la routine du cinéphile comprenait son rituel de gestes palpables.

Bouillon de culture

Pendant que Québec dépoussière sa politique culturelle dans le cadre de grandes consultations publiques, Ottawa s'engage dans un vaste chantier pour faire entrer la sienne dans le numérique. *Le Devoir* a voulu aller au-delà de ces réflexions balisées pour dessiner les contours d'une politique culturelle idéale. Dix personnalités se sont prêtées au jeu. Une série à lire dès lundi dans nos pages.

Mais «time flies», comme le dit Richard Desjardins dans sa chanson... *et j'ai couché dans mon char*. On écoute maintenant les films et séries offertes par Netflix à partir de téléphones ou de tablettes — la compagnie parle de

125 millions d'heures de programmes visionnés chaque jour à travers le monde. On fait la même chose pour la musique, les magazines, voire les livres. Le facteur passe aujourd'hui moins souvent, les disquaires disparaissent et les clubs vidéo sont évoqués dans des conversations nostalgiques. Entre autres.

Ainsi, le concept de la dématérialisation de la culture (et de sa consommation à peu près gratuite) est-il devenu bien concret au fil des ans.

C'est l'un des thèmes qui seront abordés dans le cadre de l'immense chantier de réflexion que le gouvernement du Québec a lancé cette semaine et qui se poursuivra jusqu'à la fin août.

L'objectif? Renouveler la politique culturelle du Québec adoptée en 1992. C'est-à-dire revoir la trame de fond des orientations du gouvernement en matière de culture, dégager une vision claire et identifier des objectifs précis à atteindre pour «favoriser une présence accrue de la

culture dans toutes les sphères de la société». Vaste sujet? C'est le moins qu'on puisse dire.

À Québec, il n'est pas question de faire table rase de l'ancienne politique culturelle, dit-on. Les acquis de celle-ci demeureront donc. Mais le gouvernement veut «tenir compte des nouvelles réalités» qui ont changé le rapport à la culture dans le dernier quart de siècle: évolution des pratiques culturelles, mondialisation, changements démographiques, diversité culturelle et développement des technologies seront autant de sujets décortiqués par les intervenants.

Très attendue par le milieu, la réflexion s'inscrit aussi dans un contexte plus large. Car le gouvernement fédéral — qui contrôle bien des leviers d'investissement et d'encadrement législatif — vient également d'entamer des consultations sur les «mesures à prendre pour stimuler la création, la découverte et l'exportation

VOIR PAGE B 2 : PROGRAMME

ÉTATS-UNIS

Les femmes et Clinton

L'électorat féminin est naturellement porté vers les démocrates

CLAUDE LÉVESQUE

Depuis qu'il n'a plus qu'elle comme adversaire, Donald Trump reproche régulièrement à Hillary Clinton de jouer la «carte des femmes». À l'entendre, ce serait là son seul et unique atout. Le candidat républicain présumé à la présidence s'est permis d'ajouter que «les femmes ne l'aiment même pas».

Il est vrai que l'ancienne Première dame ne soulève pas un enthousiasme délirant au sein de l'électorat dans son ensemble, mais elle détient tout de même sur le coloré milliardaire un avantage de quelques points

de pourcentage chez les femmes qui ont déclaré une préférence dans les sondages.

Le vote féminin a presque toujours différé sensiblement de celui des hommes aux États-Unis, et ce, depuis plusieurs décennies. Cette différence pourrait s'avérer particulièrement déterminante aux élections de novembre.

Ce n'est pas fini!

Rien n'est encore joué, cependant, puisqu'il reste cinq longs mois de campagne d'ici le scrutin et que M. Trump devance légèrement l'ancienne secrétaire d'État dans certains sondages récents, bien que

pas dans tous les sondages. Soit dit en passant, Bernie Sanders, qu'elle a battu assez clairement lors des primaires démocrates, aurait été en meilleure position pour l'emporter sur Donald Trump, selon certaines enquêtes. Ce détail a sans doute joué dans la décision du sénateur du Vermont de disputer l'ultime élection primaire, dans le District de Columbia (Washington), question de se présenter à la convention démocrate en juillet dans une position suffisamment forte pour faire pencher le parti un peu plus à gauche.

À première vue, on peut penser que, pour la suite des

choses, la meilleure stratégie consiste pour la candidate démocrate à continuer de jouer la carte féministe à fond et ainsi faire le plein de votes chez les femmes qui demeurent indévisées. Elle peut se fonder sur le fait que les électrices démocrates l'ont largement préférée à Bernie Sanders dans certains États lors des primaires.

Ce n'est évidemment pas aussi simple que cela. «Si le message féministe est poussé trop loin, cela peut se retourner contre elle. La position d'Hillary Clinton est précaire parce

VOIR PAGE B 3 : CLINTON



ALEX WONG GETTY IMAGES AGENCE FRANCE-PRESSE

Des partisans d'Hillary Clinton, dans un rassemblement organisé par l'organisme Planned Parenthood, vendredi

PERSPECTIVES



Le commissaire aux langues officielles, lors du dépôt de son rapport annuel 2010-2011, en octobre 2011

FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

BILAN

Les langues officielles, *yes sir*

Le commissaire Graham Fraser tire sa révérence après 10 années mouvementées

MARCO FORTIER

Il en faut, de l'acharnement, pour occuper le siège de commissaire aux langues officielles dans ce pays: la défense des droits linguistiques des minorités, en particulier les francophones hors Québec, exige une volonté à toute épreuve. En 10 ans au poste de chien de garde des langues officielles, Graham Fraser a constaté que la détermination peut laisser place à l'exaspération. L'impatience se lisait dans son dernier rapport, où le commissaire critiquait une fois de plus Air Canada pour les «*Sorry, I don't speak French*» entendus encore trop souvent à bord des avions du transport national.

Sorry, I Don't Speak French, c'est aussi le titre de son essai lancé en 2007, dans les mois suivant sa nomination comme commissaire aux langues officielles. Graham Fraser déploie le recul du bilinguisme et la difficulté à ancrer l'utopie des deux langues officielles dans la réalité *canadian*. Une décennie plus tard, on ne peut que constater que la bataille pour le respect des droits linguistiques des minorités est loin d'être ga-

gnée. On peut même penser qu'il s'agit d'un combat sans fin, comme Sisyphe condamné pour l'éternité à pousser sa pierre vers le haut de la montagne, avant qu'elle redescende aussitôt dans la vallée.

Le bilinguisme from coast to coast est sans doute mûr pour un coup de barre pour célébrer dignement son 50e anniversaire, en 2019

Comme le dit Sylvia Martin-Laforge, directrice générale du Quebec Community Groups Network: les droits linguistiques, «*if you don't use it, you lose it*». La représentante de la communauté anglophone du Québec n'a que de bons mots pour le travail de Graham Fraser au cours des 10 dernières années. Les francophones hors Québec sont eux aussi fort satisfaits du bilan du commissaire sortant.

Bref, Graham Fraser fait l'unanimité. Cet ancien journaliste du *Toronto Star*, parfaitement bilingue, qui connaît très bien le Québec — son essai sur l'histoire du

Parti québécois est considéré comme un ouvrage de référence —, a travaillé fort. Mais il s'est heurté à la réalité politique et aux limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les langues officielles, mise en place en 1969 par Pierre Elliott Trudeau.

Le bilinguisme *from coast to coast* est sans doute mûr pour un coup de barre pour célébrer dignement son 50e anniversaire, en 2019. L'occasion serait belle pour Justin Trudeau de revampier un élément important de l'héritage de son père. Un bon point de départ consisterait à créer un tribunal administratif voué aux droits linguistiques, estime Frédéric Bérard, codirecteur de l'Observatoire national en matière de droits linguistiques de l'Université de Montréal.

Vigilance

«*On ne peut pas laisser les droits linguistiques au bon vouloir des institutions et des politiciens. C'est avec les droits déclarés par les tribunaux que le fait français a progressé*», dit-il. Brian Mulroney a accordé

au commissaire aux langues officielles un pouvoir de poursuite en Cour fédérale, à la fin des années 80. C'est déjà mieux qu'au lancement de la Loi sur les langues officielles, il y a quatre décennies: le commissaire n'avait qu'un pouvoir moral de recommandation. Un tribunal voué aux droits linguistiques réduirait tout de même les délais et les coûts de la justice, explique Frédéric Bérard.

Un outil comme celui-là donnerait plus de mordant au commissaire. En 10 ans, Graham Fraser est ainsi intervenu 23 fois devant la Cour fédérale, mais la plupart du temps à titre d'intervenant dans une cause portée par des groupes ou des citoyens, rappelle le professeur. «*Sans vouloir rien enlever à son travail, il faut dire que Graham Fraser est une figure très consensuelle. On peut penser que le Canada aurait besoin d'un commissaire plus directif, qui prendrait lui-même le leadership pour faire respecter la loi*», dit Frédéric Bérard.

Fraser au front

À la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA), on

n'a rien contre des mesures qui donneraient plus de mordant au commissaire, bien au contraire. Pour le moment, la Fédération milite pour s'assurer que le prochain chien de garde des droits linguistiques provienne des communautés francophones hors Québec. Le principe d'alternance veut qu'un francophone succède à un anglophone à ce poste névralgique.

«*C'est important pour nous d'avoir quelqu'un qui connaît la complexité, les contraintes, les obstacles de la vie en milieu minoritaire*», dit Sylviane Lanthier, présidente de la FCFA.

En attendant, Graham Fraser peut dire mission accomplie même s'il provient de la majorité anglophone du Canada, selon elle. Fraser a combattu l'élimination par le gouvernement Harper du Programme de contestation judiciaire, qui aidait les minorités à défendre leurs droits. Les conservateurs ont ainsi créé le Programme d'appui aux droits linguistiques.

Le commissaire a forcé Ottawa à tenir compte de l'impact des compressions budgétaires sur les droits linguistiques dans l'appareil gouver-

nemental. Il s'est battu pour le bilinguisme des juges et pour les écoles françaises hors du Québec.

Il a aussi milité pour le français aux Jeux olympiques de Vancouver en 2010. Puis il a aidé à sauver le bureau de Radio-Canada à Windsor, dans le sud de l'Ontario, qui avait été condamné par le gouvernement.

La FCFA souhaite que le prochain commissaire fasse pression en faveur des services de garde pour les minorités. Le droit à l'éducation et aux services de santé fait aussi partie des priorités de la communauté anglophone du Québec, rappelle, Sylvia Martin-Laforge, du QCGN.

«*Quand je serai vieille, je voudrai probablement qu'on me parle en anglais au centre d'hébergement. Déjà, je vais dans un hôpital anglophone pour me faire soigner. C'est important pour moi d'avoir un dossier médical en anglais*», dit-elle.

Comme Graham Fraser, le prochain commissaire aux langues officielles n'aura pas le temps de s'ennuyer.

Le Devoir

PROGRAMME

SUIITE DE LA PAGE B 1

d'œuvres canadiennes à l'ère numérique». De Québec à Ottawa, le sujet est dans l'air.

Majeur

C'est assurément là une coïncidence «*rare et bienvenue*», note Monique Simard, présidente de la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles du Québec). Avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la SODEC est l'un des principaux héritages de la politique culturelle de 1992, qui a débouché sur une réorganisation complète des structures de l'aide étatique à la culture.

M^{me} Simard qualifie d'«*absolument majeur*» le chantier qui s'ouvre au provincial. «*La politique de 1992 a donné de bons résultats, dit-elle en entretien. Mais l'avènement du numérique a profondément changé le monde de la culture: la création, la production, mais aussi et surtout la diffusion et l'exploitation. C'est là que le bât blesse. C'est bien beau de produire quelque chose, si les gens ne savent pas que ça existe parce que c'est noyé dans un grand tout, ça ne donne pas grand-chose.*»

Elle estime donc que «*sans remettre en question le bien-fondé des grands principes sur lesquels doit reposer une politique culturelle — identité, accessibilité, diversité —, il faut s'assurer qu'il y ait une mise à jour des grands défis qui s'offrent à la culture, particulièrement dans le contexte québécois.*»

Monique Simard plaide pour que toutes les questions soient abordées de front — incluant celle touchant au rôle d'un organisme comme la SODEC. «*Les institutions qui sont là pour appliquer les politiques culturelles sont-elles encore valables? Doit-on modifier les outils dont disposent ces institutions, ou encore leur mandat? Il faut y réfléchir.*»

Le bon porteur de ballon?

Louise Beaudoin et Lise Bissonnette se posent toutes deux la question: le nouveau ministre de la Culture, Luc Fortin, saura-t-il être un bon porteur de ballon pour ce dossier majeur? Depuis sa nomination au début de l'année, M. Fortin n'a pas eu la chance de se faire connaître du milieu — la faute, notamment, à des ennuis de santé. «*Je ne le connais pas, reconnaît Mme Beaudoin. Mais je sais que lorsqu'on est à la Culture, il faut développer son rapport de force à l'intérieur du conseil des ministres parce*

que la Culture est toujours de la petite monnaie par rapport à d'autres ministères. Hélène David [prédécesseure de M. Fortin] a quitté à un moment où elle était connue et reconnue du milieu et de ses collègues: c'est dommage», souffle Mme Beaudoin. «*C'est évident que pour assurer le succès de cette politique-là, il va falloir que le responsable du dossier ait l'écoute du gouvernement*», ajoute Mme Bissonnette. Et une des manières de le mesurer sera de voir quel genre de crédits Luc Fortin pourra obtenir du Conseil du trésor, dit-elle. «*Vous pouvez faire toutes les politiques que vous voulez, s'il n'y a pas de crédits qui viennent avec, c'est très difficile.*»

JACQUES BOISSINOT PC
Luc Fortin

Les disciplines artistiques se transforment («*il y a beaucoup d'hybridation et de pollinisation des unes par les autres*»), ajoute M^{me} Simard: forcément, les institutions doivent aussi suivre. «*La réalité du monde dans lequel on vit change tellement vite qu'il faut se donner des programmes souples et flexibles. On ne peut pas demander des changements de loi tous les six mois.*»

L'importance du français

Ministre de la Culture (qui s'appelait Affaires culturelles jusque-là) en poste lors de l'adoption de la politique en 1992, Liza Frulla est encore de la partie cette année, comme membre du comité consultatif qui conseillera le jeune ministre Luc Fortin. Pour elle, l'importance que le Québec dispose d'une politique

qui inscrit la culture comme préoccupation gouvernementale ne fait pas l'ombre d'un doute. «*Il y a eu un effet d'entraînement avec la politique de 1992, dit-elle: des villes ont emboîté le pas, beaucoup de politiques se sont développées à partir de ça.*»

La réflexion qui s'amorce lui paraît néanmoins essentielle. «*Avec les changements survenus depuis 24 ans, il faut se poser la question de savoir comment maintenir l'effervescence de notre culture francophone.*» Elle insiste sur ce point: «*Ce qui nous distingue, c'est d'être cette entité francophone en Amérique. C'est une force immense. Mais on doit se demander comment on peut l'exploiter dans un contexte qui a complètement changé.*»

Louise Beaudoin est elle aussi bien placée pour mesurer le chemin parcouru depuis

l'adoption de la première politique culturelle: ministre de la Culture entre 1995 et 1998, elle a contribué à enraciner celle-ci dans les actions de l'État. «*L'arbre a donné beaucoup de fruits, dit-elle. Mais le numérique pose aujourd'hui des enjeux extraordinaires à la culture québécoise, qui appellent à des questions de fond pour repenser la production, la distribution et la diffusion. Et cette réflexion globale doit déboucher sur des actions concrètes de l'État, sur une synthèse complète*», pense-t-elle.

Mais quoi exactement? Ancienne présidente de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, observatrice attentive de l'évolution des politiques culturelles, Lise Bissonnette se pose la question — tout en saluant l'exercice qui s'amorce. «*La politique de 1992 a mené à une réforme de structure très claire. On a créé un autre cadre de gestion et d'intervention [en matière culturelle]. Ça a été majeur. Mais aujourd'hui, les objectifs de Québec me semblent moins clairs: on parle beaucoup d'enjeux thématiques, comme la mondialisation ou le numérique. On a choisi des thèmes décollés les uns des autres, et on demande des avis. Vers quel type de réforme ou de synthèse cela peut mener? Je l'ignore.*»

M^{me} Bissonnette remarque que le comité consultatif qui encadrera les travaux est composé «*de gestionnaires ou d'animateurs culturels*», moins que de représentants des différentes disciplines (comme en 1992). «*On semble avoir une approche plus transversale qu'à l'époque*», note-t-elle.

Les consultations des prochains mois (jusqu'à la fin août), le travail de réflexion qui se poursuivra ensuite — et aussi son arrimage avec les travaux embryonnaires d'Ottawa — permettront de juger de la valeur et de l'utilité de l'exercice. Dans tout bon spectacle, ce sont les applaudissements de la fin qui comptent plus que l'accueil en lever de rideau, non?

Le Devoir

PERSPECTIVES

BILAN DE SESSION PARLEMENTAIRE

Le calme de Couillard devant l'incontrôlable

Un peu comme la reine Elizabeth, Philippe Couillard pourrait s'écrier: *sessionem horribilis*. Son gouvernement a mal paru tout au long de la session parlementaire qui s'est achevée vendredi, secoué par des controverses, petites ou énormes, mais toujours embarrassantes. Et certaines de ces controverses pourraient continuer à l'embêter cet automne.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement Couillard a décidé d'innover cette année en présentant deux bilans: un bilan dit gouvernemental présenté, jeudi, dans une école primaire multiculturelle de Québec et un bilan législatif livré vendredi au Parlement. Deux bilans pour multiplier les «bonnes nouvelles», celles qui ne sont que rarement reprises par les médias.

«Je suis quelqu'un de positif», a déclaré vendredi Philippe Couillard en conférence de presse. Mais il a dû reconnaître que la session avait été difficile. Même si, paradoxalement, le gouvernement avait plusieurs «réussites» à son actif, a-t-il fait valoir: l'atteinte de l'équilibre budgétaire, l'amélioration de la perspective associée à la cote de crédit du Québec, un taux de chômage à la baisse, la fin annoncée des compressions en éducation.

La session s'est terminée comme les dernières salves d'un feu d'artifice: dans les deux dernières semaines, le gouvernement a présenté dix projets de loi pour bien montrer qu'il était actif, voire hyperactif. Et qu'il n'y avait pas que le ministre des Transports (MTQ) dans la vie.

Session chargée

«C'est une session, oui, qui a connu son lot d'événements imprévisibles, incontrôlables», a convenu Philippe Couillard jeudi. «Incontrôlables». Tout un aveu de la part d'un adepte d'Héraclite, ce philosophe présocratique pour qui rien n'est plus immuable que le changement. «Tout est flux, tout bouge, rien n'est immobile», aurait dit Héraclite. Que tout change, d'accord, mais que les événements deviennent incontrôlables, c'est franchement préoccupant pour un gouvernement.

Différents événements imprévisibles ont ponctué la session. Certaines controverses sont toutefois le fait du gouvernement. Philippe Couillard a lui-même allumé la mèche en déclarant qu'il n'avait «aucun enthousiasme» pour les hydrocarbures. Des hydrocarbures qui n'ont d'ailleurs pas d'avenir au Québec, y compris le gaz naturel, a-t-il affirmé. Et évidemment, il ne voulait rien savoir du projet d'Anticosti et de ce contrat qu'il aurait déchiré si son ministre des Ressources naturelles, Pierre Arcand, ne l'avait pas retenu à deux mains.

C'est la ministre de la Justice, Stéphanie Valée, qui, toute seule comme une grande, s'est emparée dans la définition des mariages religieux. Et c'est la ministre responsable de la Condition féminine, Lise Thériault, qui a dit qu'elle n'était pas féministe, puis qu'elle l'était à sa manière. C'est-à-dire pas vraiment.

Certes, ce sont les médias qui ont révélé l'affaire des fugueuses des centres jeunesse qui étaient happées par des réseaux de prostitution. Mais c'est la ministre déléguée à la protection de la jeunesse, Lucie Charlebois, qui a sonné l'alarme en soutenant que le Centre jeunesse de Laval était infiltré par un réseau de proxénètes, une affirmation quelque peu exagérée.



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

«Je suis quelqu'un de positif», a déclaré le premier ministre, vendredi.

La vente de Rona à l'américaine Lowe's a semblé prendre de court le gouvernement Couillard et elle a donné lieu à une autre gestion de crise. L'annonce a permis à la nouvelle ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Dominique Anglade, de connaître son baptême de feu et de commettre une première bévue. Elle voyait dans la perte de ce siège social un «bénéfice» pour les Québécois. La vente subséquente de St-Hubert à des intérêts canadiens n'a fait que renforcer la perception que le nationalisme économique n'était pas la tasse de thé du gouvernement Couillard.

Dans la tourmente

L'arrestation de libéraux notoires, dont les anciens ministres Nathalie Normandeau et Marc-Yvan Côté, par l'Unité permanente anticorruption (UPAC), le jour de la présentation du budget du Québec, faisait mauvais genre. Mais elle n'a pas produit l'émoi qu'a causé les révélations de Radio-Canada sur l'intervention «abusive» de Sam Hamad, selon le rapport du commissaire à l'éthique des députés, Jacques Saint-Laurent, pour favoriser l'entreprise Premier Tech et ainsi donner un coup de pouce à son ami, Marc-Yvan Côté. Le gouvernement a pédalé dans la poisse pendant une bonne semaine. Et dire qu'au départ, Philippe Couillard pensait que Sam Hamad, à qui il retirait son portefeuille, pourrait garder son salaire et ses privilèges ministériels sans soulever l'indignation de la population. Il a dû se raviser.

Dans l'affaire du MTQ, Philippe Couillard, après les témoignages franchement renversants d'Annie Trudel et Louise Boily, estime que la situation est «plus préoccupante» que prévu. Prévu par qui? peut-on se demander puisque le premier ministre n'était même pas au courant des sérieuses inquiétudes de son député et ex-ministre Robert Poëti, encore moins des doléances de l'enquêtrice Annie Trudel.

Le ministre des Transports, Jacques Daoust, sort très affaibli de la session. Il n'a pas pris la mesure des inquiétudes de son prédécesseur. Au sujet de la vente du bloc d'actions de Rona

par Investissement Québec, il est invraisemblable que le conseil d'administration du quinquennal ne l'ait pas, à tout le moins, mis au courant. Sa version commence d'ailleurs à changer. En septembre, la Commission de l'économie et du travail essaiera de démêler le vrai du faux, mais sans que ne témoigne le principal intéressé. Les libéraux y ont vu. L'opposition a deux raisons de vouloir la tête de Jacques Daoust.

Cet automne, Philippe Couillard devra décider du sort qu'il réserve à Sam Hamad. Pour les libéraux de la région de Québec, la présence du député au conseil des ministres apparaît essentielle. Si on se fie à sa réaction au rapport du commissaire à l'éthique, le chef libéral penche pour une réhabilitation de son «imprudent» mais enthousiaste député, une décision difficile puisque la marque libérale pourrait en pâtir.

Philippe Couillard n'a semblé guère contrarié par le fait que Jacques Daoust, qui lui-même le tenait du bureau de la sous-ministre Dominique Savoie, lui ait remis un document falsifié, document que le premier ministre a déposé à l'Assemblée nationale. Invoquant les principes de justice naturelle, il continue d'ailleurs de soutenir cette «haute fonctionnaire parmi les plus respectées de l'administration publique du Québec».

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, ne manque pas une occasion d'accuser le premier ministre de «nonchalance», d'«indifférence»; il l'exhorte à revenir sur le plancher des vaches. Philippe Couillard préfère parler du calme dont il ne veut se départir. «Dans une situation comme celle-là [au MTQ], où il y a beaucoup d'effervescence, de tendance à juger très rapidement les gens, ça prend quelqu'un qui garde la tête froide, qui soit capable de regarder dans la direction où l'on va», a-t-il dit.

«Je suis comme ça. Le calme n'est pas qu'extérieur, il est intérieur», a-t-il ajouté. Aurait-on un premier ministre stoïque? Plus qu'Héraclite, c'est peut-être Zénon de Citium qui, finalement, inspire Philippe Couillard.

Le Devoir

Le fardeau de la preuve

MICHEL DAVID



Qu'ils le veuillent ou non, le PQ et les aspirants à sa direction sont condamnés à vivre avec l'article 1 de son programme, malgré l'ennui manifeste que cet éternel débat provoque dans une grande partie de la population. Ils peuvent le triturer de toutes les manières ou même le mettre entre parenthèses, mais le faire disparaître reviendrait à liquider le parti. La question est plutôt de savoir comment l'aménager pour qu'il nuise le moins possible à ses chances de reprendre le pouvoir.

Les candidats à la succession de Pierre Karl Lévesque ont écarté à l'unisson la proposition du trio de députés dirigé par Nicolas Marceau, qui préconise la tenue d'un référendum où les Québécois auraient le choix entre la souveraineté ou une nouvelle offre constitutionnelle du Canada. À en croire le dernier sondage Léger-*Le Devoir*, c'est pourtant celle qui serait la plus avantageuse pour le PQ.

S'il proposait une telle démarche, un électeur québécois sur cinq (20%) serait davantage enclin à l'appuyer, notamment les caquistes (27%). Même l'engagement de ne pas tenir de référendum du tout, comme le propose Jean-François Lisée, séduirait moins d'électeurs (18%). Sans surprise, la promesse d'un référendum dans un premier mandat risquerait d'en faire fuir jusqu'à 30%.

Aux yeux de certains, la proposition Marceau a sans doute l'insupportable défaut de reconnaître implicitement que les Québécois cessent toujours l'espoir d'une réconciliation avec le reste du Canada, mais c'est là une réalité dont il faut prendre acte.

◆◆◆

Ce ne serait toutefois que justice d'exiger des fédéralistes de démontrer que la Constitution peut être modifiée de manière à ce que le Québec s'y sente à l'aise, tout comme les souverainistes sont continuellement tenus d'expliquer dans le menu détail les tenants et aboutissants de leur projet. Le référendum classique a sans doute le mérite de la clarté, mais il laisse le camp souverainiste porter l'entière responsabilité de la preuve.

Le gouvernement Bourassa n'avait pas agi autrement en juin 1991, quand il avait fait adopter la loi 150, sur la recommandation de la commission Bélanger-Campeau. Elle prévoyait la tenue d'un référendum sur la souveraineté en juin ou en octobre 1992, mais aussi la création de deux commissions: une première pour examiner les questions afférentes à la souveraineté, l'autre pour évaluer d'éventuelles propositions de réforme constitutionnelle en provenance du Canada.

On connaît la suite: après la conclusion de l'entente de Charlottetown (août 1992), la loi a été modifiée pour que le référendum porte non plus sur la souveraineté, mais plutôt sur cette nouvelle entente, qui a finalement été rejetée aussi bien au Québec que dans le reste du pays.

◆◆◆

Rien n'empêcherait de modifier la Loi sur la consultation populaire pour tenir un référendum à deux volets, comme le propose M. Marceau. La difficulté est évidemment d'élaborer le projet de réforme constitutionnelle qui serait mis en balance avec la souveraineté, si tant est qu'une telle réforme soit encore possible.

Selon lui, le camp fédéraliste ne voudra pas prendre le risque d'un référendum où les Québécois auraient à choisir entre la souveraineté et le *statu quo*, si aucune autre solution de rechange ne leur était proposée. Bien entendu, il ne saurait être question de confier le soin de négocier une nouvelle entente à un gouvernement souverainiste. Il nommerait plutôt «un négociateur crédible et croyant au fédéralisme renouvelé».

C'est là que l'affaire prend une tournure surréaliste. Même en supposant qu'un nouvel appât pour la chose constitutionnelle apparaisse dans le ROC, ce qui est douteux, les Canadiens exigent avec raison que la loi fondamentale de leur pays soit redéfinie par des gens qui ont la légitimité que confère une élection.

De telles négociations, dont les accords de Meech et Charlottetown ont démontré l'extrême difficulté, seraient carrément impossibles si le gouvernement du Québec n'était pas présent à la table, à plus forte raison s'il était ouvertement hostile à tout arrangement. À qui en référerait le négociateur du Québec? Aux adversaires du gouvernement qui l'aurait nommé?

Qui plus est, en Colombie-Britannique et en Alberta, une loi stipule que toute modification constitutionnelle doit être approuvée par référendum. On les imagine mal tenir un référendum sur une simple proposition qui n'a pas encore été soumise aux Québécois. Inversement, comment demander à ces derniers de se prononcer sans savoir si les Canadiens sont d'accord?

Ce serait une excellente idée de faire porter le fardeau de la preuve au camp fédéraliste. Le problème est que le seul qui pourrait peut-être tenter le coup est François Legault, qui se voit déjà premier ministre en 2018 et arracher de nouveaux pouvoirs à Ottawa.

Collaborateur Le Devoir

mdavid@ledevoir.com

CLINTON

SUIITE DE LA PAGE B 1

qu'elle n'est pas aimée de la majorité des électeurs. Mais comme son adversaire [Donald Trump] est très vulnérable devant l'électorat féminin, elle prend un risque calculé», croit Rafael Jacob, chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand. La majorité des hommes se déclarent plus enclins à voter pour Donald Trump que pour Hillary Clinton, selon la plupart des sondages d'opinion.

Huit ans plus tard

La carte féminine, voire féministe, Hillary Clinton la joue actuellement très fort, contrairement à ce qu'elle avait fait lors de la campagne de 2008, qui avait mené au triomphe de Barack Obama à ses dépens. Il y a huit ans, elle avait plutôt tenté de convaincre les Américains et les Américaines qu'elle pourrait faire aussi bien qu'un homme, sans toutefois mettre en avant ses qualités typiquement féminines.

Cette semaine, on a pu voir en boucle des extraits du discours qu'elle a prononcé à l'issue du dernier «Supermardi», au terme duquel elle a rafalé quatre États, dont la Californie. Elle a alors souligné avec emphase le caractère «historique» de cette victoire, qui lui assure pratiquement l'investiture démocrate. Elle deviendra en effet la première femme à briguer la présidence sous les couleurs d'un des deux grands partis.

Les préférences des hommes et des femmes lors d'élections présidentielles ont souvent différencié de façon marquée aux États-Unis, à tout le moins au cours des six dernières décennies. Depuis 1992, les femmes votent plus volontiers pour les candidats démocrates et les hommes, sauf exception, pour les candidats républicains. À titre d'exemple, en 2000, George W.

JOHN MOORE GETTY IMAGES AGENCE FRANCE-PRESSE
Trump a fréquemment accusé sa rivale démocrate de jouer la «carte des femmes».

Bush obtenait 11% de votes de plus qu'Al Gore chez les électeurs masculins, tandis que ce dernier se voyait créditer de 10% de suffrages de plus de la part des électrices. Le réseau National Public Radio a dressé à cet égard sur son site Internet un tableau éloquent en se basant sur les résultats de divers sondages de sortie des urnes.

Gauche-droite

«Les démocrates sont plus à gauche que les républicains. Ils favorisent davantage l'intervention de l'État et le développement du secteur public, alors que les femmes sont particulièrement

nombreuses à occuper des emplois financés par des fonds publics. Ce n'est d'ailleurs pas un phénomène spécifique aux États-Unis», fait remarquer Rafael Jacob.

Il faut souligner un paradoxe. C'est en grande partie en raison de leurs politiques plus progressistes sur le plan socio-économique que les femmes tendent à voter pour les démocrates. Lors des récentes primaires, pourtant, elles ont majoritairement choisi Hillary Clinton de préférence à Bernie Sanders même si c'est davantage ce dernier qui a mis en avant des politiques de type sociales-démocrates. Le sénateur du Vermont a ainsi séduit les jeunes et une bonne partie des électeurs démocrates associés à la gauche traditionnelle.

Depuis le début de l'année, on a assisté à de véritables débats au sein du parti, ce dont se réjouit notamment la chroniqueuse Gail Collins du *New York Times*. «Les démocrates n'auront peut-être pas besoin de l'appui de tous les progressistes en novembre, mais le parti a certainement besoin d'une transfusion de sang progressiste à tous les niveaux. Franchement, on dirait que tous ses élus sont à leur poste depuis l'époque du disco», écrivait-elle jeudi.

«C'est une course très serrée, qui divisera aussi bien les démocrates et les républicains que les jeunes et les vieux, les noirs et les hispanophones, les maris et les femmes, pendant les mois à venir», a résumé Tim Malloy, l'assistant directeur de l'institut de sondage Quinnipiac, cité récemment par le magazine *TIME*.

Comme on l'a souligné à juste titre, la présence d'une femme dans la course revêt un caractère historique. D'autres caractéristiques, beaucoup moins enthousiasmantes, la distingueront des précédentes, au premier chef le fait que la majorité des Américains n'aiment aucun des deux candidats qui croiseront le fer.

ÉDITORIAL

AIDE MÉDICALE À MOURIR

La voix du Sénat

Plusieurs sénateurs avaient prévenu le gouvernement libéral que le projet de loi C-14 sur l'aide médicale à mourir ne sortirait pas indemne du Sénat. Ils sont passés aux actes cette semaine. De quel droit? ont clamé certains. Du droit du Sénat de faire le travail attendu de lui, de dire les sénateurs. Avec raison, mais ils ne doivent pas oublier non plus que ce droit s'arrête là où la démocratie commence.

Les sénateurs sont allés très loin. Le premier amendement qu'ils ont adopté mercredi porte directement atteinte à l'équilibre que le gouvernement disait avoir trouvé entre le droit à l'autonomie personnelle et la protection des personnes vulnérables.

En retirant de C-14 l'exigence que la « mort naturelle » du patient soit « raisonnablement prévisible », les sénateurs ont ouvert l'accès à l'aide médicale à mourir aux malades qui ne sont pas en fin de vie, une option pourtant rejetée par une majorité aux Communes. Le gouvernement n'a pas caché qu'il n'était pas ouvert à changer cette disposition fondamentale. Tout son projet de loi est bâti autour d'une aide limitée aux patients en fin de vie et les garde-fous ont été conçus en conséquence.

La chef intermédiaire du Parti conservateur, Rona Ambrose, s'en est prise pour sa part à la légitimité de la démarche de ce Sénat « non élu ». M^{me} Ambrose oublie deux choses. D'abord, son parti a utilisé sa majorité au Sénat pour faire mourir des projets de loi adoptés aux Communes. Ensuite, le Sénat est un rouage incontournable du processus législatif et le restera, élu ou non, tant que la Constitution ne sera pas modifiée.

On peut s'en désoler, mais c'est comme ça. Alors, en attendant, ou le Sénat joue les béni-oui-oui pour lui faire plaisir ou il étudie avec soin les projets de loi et recommande, quand il le juge nécessaire, des amendements. Ce qu'il fait à intervalles réguliers.

Entre 2000 et 2011, selon la CBC, 24 projets de loi ont été adoptés aux Communes après avoir fait l'objet d'amendements sénatoriaux. Ce décompte passe sous silence tous les projets de loi où le Sénat a recommandé des changements avant même que le projet quitte les Communes. On peut ainsi éviter, au pire, un affrontement ou, au mieux, un retard inutile, tout projet de loi amendé au Sénat devant retourner aux Communes pour être approuvé.

Dans le cas de C-14, les sénateurs ont accepté de participer au comité mixte spécial et ont tenu une étude préalable. Les principales recommandations de ces deux comités ont été ignorées. Pas surprenant que les sénateurs aient voulu revenir à la charge afin que leurs idées soient soumises aux députés.

Dans ce dossier, le Sénat s'est montré sous son meilleur jour. Les débats étaient de haut niveau, les arguments, réfléchis, et rien n'a été précipité. Leur contribution à la réflexion a été réelle. Exactement ce que souhaitaient les Pères de la Confédération.

Dans le renvoi du Québec sur le projet fédéral de réforme du Sénat, la Cour d'appel du Québec notait qu'une des fonctions du Sénat était l'« examen pondéré et serein des projets de loi et leur amendement au besoin ».

Dans sa décision unanime en réponse au renvoi fédéral sur la réforme du Sénat, la Cour suprême a répété à maintes reprises que le Sénat est un « corps législatif complémentaire chargé de donner un second regard attentif aux projets de loi ».

Mais ensuite? Que fait-on s'il y a désaccord entre les deux Chambres? La Constitution ne prévoit rien. Si les Communes rejettent les amendements du Sénat, celui-ci peut tenir tête et on fonce droit dans un mur. Il peut aussi décider de faire preuve de déférence à l'endroit des représentants élus, ce qui vaudrait mieux. Par respect pour la démocratie.

Dans le renvoi de 2014, la Cour suprême souligne que la décision de ne pas avoir une seconde Chambre élue n'est « pas un accident de l'histoire », mais un choix délibéré. On voulait s'assurer ainsi que le Sénat ne soit pas « un éternel rival de la Chambre des communes dans le processus législatif ». On voulait aussi que les sénateurs s'en tiennent « à leur rôle de membres d'un organisme dont la fonction principale est de revoir les lois, et non d'être l'égal de la Chambre des communes ».

Et il y a ces paroles de John A. Macdonald, reprises par la Cour, où il dit que le Sénat doit jouer son rôle, modérer les élans des Communes, mais « sans jamais oser s'opposer aux vœux réfléchis et définis des populations ». Il est toujours bon de le rappeler.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS

Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

COUILLARD SONGEANT À INTERDIRE LES PITBULLS...



L E T T R E S

Demain

Aux déjà convaincus, qui cherchent à convaincre leur entourage de l'urgence d'agir pour changer le monde qui court vers les catastrophes (changements climatiques et autres), allez voir *Demain*. À ceux qui se sentent écrasés ou impuissants face à l'ampleur des changements à faire, allez voir *Demain*. À ceux que ces « grandes questions » n'intéressent pas, parce qu'elles semblent trop complexes ou parce qu'ils ont des problèmes plus concrets ou immédiats à régler, allez voir *Demain*. Aux indifférents face à l'avenir du monde réel, accaparés qu'ils sont par le monde virtuel de leurs divers écrans électroniques ou satisfaits d'avoir tiré leur épingle du jeu, allez voir *Demain*. Et aux sceptiques de tous poils, aux opposants, à ceux qui croient que tout va bien et même à ceux qui profitent du monde actuel comme il va, allez voir *Demain*.

Pourquoi *Demain*? Parce que c'est un beau film et un beau voyage. Parce qu'il nous fait rencontrer des personnes lumineuses et inspirantes. Parce qu'il fait découvrir un monde déjà en train de changer, pour le mieux. Parce qu'il montre, concrètement et souvent de manière très simple et accessible à tous, qu'on peut fonctionner et vivre différemment. Parce qu'il indique des chemins possibles, nécessaires et urgents. Parce qu'on en sort heureux, plein d'espoir,

stimulé, grandi, comme d'un « feel good movie ». Mais surtout parce que *Demain*, c'est aujourd'hui.

Dominique Boisvert
Scotstown, le 10 juin 2016

Pour une didactique du français ouverte sur le monde!

Dernièrement, un enseignant du primaire remettait en question, dans les pages du *Devoir*, le fait que des enseignantes et des enseignants du Québec s'inspirent d'approches novatrices en provenance des États-Unis pour alimenter leur enseignement de la lecture et de l'écriture. À première vue, on peut être tenté de souscrire à son propos... Cela dit, je tiens ici à nuancer quelques aspects de la situation soulevée par notre collègue.

Étant spécialiste de la didactique du français depuis presque 20 ans, je peux affirmer ceci: ce n'est pas d'hier que la didactique du français, comme discipline de recherche, d'intervention et de formation, s'ouvre aux autres langues et emprunte des propositions issues de travaux du monde entier, francophones ou non. N'en déplaise à certains, les recherches et les pratiques exemplaires anglophones inspirent les didacti-

ciens du français (pensons ici, pour l'anglais, aux écrits sur les « book clubs », les « response-logs », etc.), tout comme les travaux menés dans d'autres langues (l'allemand, l'italien...). Des associations internationales réunissent d'ailleurs des chercheurs qui s'intéressent, par exemple, à l'enseignement et à l'apprentissage des langues premières, et ce, peu importe la langue en question. Des livres majeurs, publiés au Québec depuis plus de 25 ans, par Jocelyne Giasson notamment, vulgarisent très bien des approches et des pratiques mises en place par des Américains.

Bien sûr, restons vigilants et sensibles à la question de la survivance du français en Amérique; bien sûr, usons abondamment en classe du primaire d'œuvres et de textes écrits et publiés au Québec, en français, pour nourrir notre propre culture; mais, de grâce, ne nous enfonçons pas dans un cul-de-sac pédagogique et didactique en ignorant des découvertes scientifiques provenant d'une autre langue que la nôtre.

Comme le mentionnait Yves Nadon: « S'inspirer de meilleures pratiques, sans des ornières de frontières, pour le bien de notre langue, n'est-ce pas ce qu'il y a de mieux? » La question est lancée.

Martin Lépine
Didacticien du français, Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke
Le 10 juin 2016

LIBRE OPINION

Pour sortir du trou et libérer les forces qui dorment en nous

ALEXANDRE CLOUTIER

Professeur de philosophie, simple citoyen

Réponse à la lettre d'Yvon Rivard « À fonds perdu », Le Devoir, 10 juin 2016

Vers 380 av. J.-C., Platon rédige à Athènes sa célèbre *République*. Écrit au cœur du deuxième âge d'or de la démocratie, le texte se veut une attaque en règle contre ce régime qu'il juge responsable de la corruption des mœurs athéniennes. Toutefois, conscient à la fois de l'attachement du peuple à sa Constitution et de l'incapacité de l'aristocratie à remettre en question efficacement la légitimité des institutions politiques, il pense alors une cité idéale capable de rivaliser avec elle. Les élites seront replacées au pouvoir non sans avoir au préalable été purgées de toute conscience de classe (abolition de la propriété) et de clan (abolition de la famille). Pour Platon, la seule chose qui devrait lier les gouvernants est la conscience certaine d'une supériorité intellectuelle et morale sur le reste de la population. Tel est le prix que devra payer l'aristocratie pour dépasser la démocratie.

À contrario, on peut légitimement se demander si – à défaut d'avoir pareille élite au pouvoir – le retour à la démocratie ne devrait pas être envisagé. Qu'on ne s'y trompe pas, notre Constitution n'est à peu près en rien le pouvoir du peuple, par le peuple, pour le peuple. Notre cas est loin d'être l'exception puisque dans à

peu près tous les États occidentaux, le pouvoir politique est détenu par des cliques qui s'échangent le pouvoir de temps à autre. Pour reprendre la terminologie de Montesquieu, il serait plus approprié de parler de constitution aristo-démocratique.

Sauf exception – et encore faudrait-il de temps à autre renverser les monuments les mieux boulochés pour s'assurer qu'on n'y trouve pas des vers qui grouillent –, cette élite a toujours veillé à ses propres intérêts au détriment de ceux du peuple qu'elle est censée servir. Qu'on s'étonne et qu'on s'indigne encore aujourd'hui de voir la police mettre les menottes aux poignets de certains révèle une amnésie de l'histoire ou alors une résignation due à l'incapacité de penser le monde autrement. On aura beau faire le grand ménage de temps à autre, les oligarques finiront toujours par retrouver leurs vieux réflexes. Et ce n'est certainement pas parce que nous ne vivons pas à une époque anormalement morose, bien au contraire. C'est d'ailleurs la conclusion du *Capital au XXI^e siècle* de Thomas Piketty: c'est plutôt la période des trente glorieuses qui serait une anomalie historique.

Bien entendu, le cynisme – le seul luxe des lucides impuissants – n'est pas la solution. Je

disais que le retour à la démocratie, la vraie, était peut-être la seule façon de déverrouiller durablement le jeu politique. Cela dit, dès les Lumières, les penseurs en sont arrivés à la conclusion qu'il était impossible de faire revivre la démocratie athénienne. Il est irréaliste d'envisager de rassembler cinq millions de Québécois une fois par mois sur les plaines d'Abraham pour voter les lois. En cédant à cette image d'Épinal, on oublie toutefois que le tirage au sort, plus même que le vote électif, était pour les Athéniens l'archétype de la procédure démocratique. Si tous les citoyens sont égaux, tous devraient avoir la chance de participer au pouvoir politique.

Plutôt que de proposer encore de rebrasser les cartes une énième fois (les mêmes causes ne donnent-elles pas les mêmes effets?) et ainsi d'appuyer le candidat x ou de fonder un parti y de centre-gauche-mais-pas-cimais-un-peu-ça, je soumetts donc trois mesures simples. À mon sens, elles auraient pour effet de mettre en place une véritable démocratie et d'assurer que les postes qui nécessitent une expertise particulière soient réservés aux plus compétents:

1. Tous les membres de l'Assemblée législative seront élus par tirage au sort grâce à une procédure et à des critères comparables à ceux déjà employés pour sélectionner les jurés.

2. Tous les membres du gouvernement seront élus au suffrage universel.

3. Tous les élus seront révocables en tout temps.

Gardons ce fait en tête: après l'octroi du droit de vote aux femmes dans la première moitié du XX^e siècle, nos constitutions n'ont intégré aucune innovation démocratique. Pourtant, de l'admission du suffrage féminin à aujourd'hui, la population occidentale a atteint un niveau de scolarisation inégalé dans l'histoire.

En 508 av. J.-C., Athènes était sous le joug de Sparte. Lorsque le gouvernement tenta de voter une législation favorable au peuple, un groupe d'oligarques décida de dissoudre l'assemblée. L'histoire aurait été complètement différente si la population avait accepté que les occupants placent leurs hommes au pouvoir. Or, le peuple choisit plutôt de se révolter et de faire un saut dans l'inconnu, amorçant ainsi une révolution qui enfanta ce qu'on appelle aujourd'hui « démocratie ». En politique, rien n'est jamais joué pour toujours.

Si les Athéniens du V^e et du IV^e siècle av. J.-C. ont pu engendrer une culture et des institutions qui perdurent et suscitent l'admiration, imaginez de quoi serait capable une population éduquée comme la nôtre. Il est grand temps de sortir de notre trou pour retourner dans notre foyer démocratique.

IDÉES

L'ombre de l'Arctique et son soleil

Le nombre de suicides dans les communautés du Nunavik depuis le début de l'année 2016 est effarant

LUCIE NADEAU

Médecin pédopsychiatre et professeur agrégé à l'Université McGill

J e reviens du Nunavik, où je voyage régulièrement comme pédopsychiatre consultante pour les communautés inuites de la baie d'Hudson. La vague de suicides qui y survient actuellement m'apparaît une véritable catastrophe.

J'ai, au cours des années, rencontré de nombreuses familles, côtoyé des collègues inuits, et été accueillie dans ces communautés que j'ai apprises à connaître. Les rencontres cliniques m'ont fait voir certes un côté d'ombre empli de douleur, de tristesse et de colère, nourri par les trop nombreux traumatismes. Mais le travail au Nunavik m'a aussi sans cesse fait voir le côté lumineux de la vie dans ces communautés, leur force, leur solidarité, leur bienveillance, leur capacité d'accueil et de partage, et leur résilience. Une résilience qui se décline dans leur capacité à trouver le réconfort et la paix au travers d'activités traditionnelles, une résilience dans le rire et dans le jeu aussi, ainsi que dans les valeurs qui leur sont chères de solidarité et de coopération. C'est toujours ce côté lumineux que j'espère transmettre « au Sud », pour que le regard des Qallunaat (les Blancs) se transforme enfin par rapport aux Inuits et qu'une représentation positive vienne faire le pied de nez à la représentation souvent trop négative qui remet le poids de la responsabilité de la souffrance au cœur du monde inuit en oubliant tout ce que la colonisation a provoqué. Transmettre le lumineux pour que l'on voie enfin comment ce peuple est infiniment aimable, pour que le peuple inuit puisse être représenté comme porteur d'avenir et que cette représentation soutienne la jeunesse inuit dans ses rêves et son identité.

Mais aujourd'hui, la vague de suicides au Nunavik, notamment de jeunes Inuits, fait remonter l'ombre et le besoin de dire cette ombre. La souffrance des jeunes est parfois si vive qu'elle semble remettre en question l'humanité tout entière. Des travaux importants ont déjà traité de nombreux facteurs pouvant contribuer aux raisons des suicides en communautés autochtones, et notamment en milieu inuit. Il y a la souffrance générée par la colonisation et ses conséquences, il y a la souffrance vécue au quotidien avec des conditions sociales et de santé qui laissent encore à désirer et il y a les facteurs de stress multiples. Dans cette souffrance au quotidien, il y a aussi les nombreux deuils à faire. Le deuil d'un ami ou d'une amie, d'un parent, d'un frère ou d'une sœur, partis trop tôt, est une plaie vive : pourquoi? Et dans ce pourquoi : où étiez-vous? Ce cri, c'est un cri qui dépasse les communautés et qui nous interpelle tous : le nombre de suicides dans les commu-



CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

La vague de suicides au Nunavik fait remonter l'ombre et le besoin de dire cette ombre.

tés du Nunavik depuis le début de l'année 2016 est effarant, et cela dépasse la seule communauté de Kuujuaq, dont on a davantage entendu parler par l'intermédiaire des médias.

Cette catastrophe devrait interpeller le gouvernement. L'état d'urgence a été évoqué, et il est temps, si les communautés le demandent, de les appuyer davantage pour leur permettre de souffler, de faire face aux nombreuses urgences et aux deuils multiples. Il y a urgence d'agir, il y a urgence d'agir à court terme et à long terme. Il faut faire davantage que de se déculpabiliser en envoyant des renforts immédiats. Certes, ces renforts sont essentiels, mais il faut aussi penser au long terme. Le processus de guérison dans un contexte de multiples deuils et traumatismes se fera peu à peu et exige un accompagnement dans la durée. Les ressources doivent être au rendez-vous, sans la barrière des compressions, étant donné l'ampleur de la souffrance. Il est d'ailleurs étonnant de constater qu'actuellement, il n'y a aucun psychologue en baie d'Hudson pour soutenir le soin psychique aux enfants et adolescents.

Par ailleurs, ce renfort venant appuyer les communautés doit reconnaître que celles-ci ne sont pas restées inactives devant les drames. Elles se prennent en mains, à la lumière des valeurs de solidarité, d'entraide, de coopération, de gratitude, d'harmonie et de responsabilisation qui sont bien présentes au Nunavik, et des initia-

tives inspirées surgissent dans les communautés. L'écoute et le dialogue avec celles-ci permettront de ne pas intervenir en répétant le regard colonisateur malheureusement si facile à prendre. Il s'agit d'accompagner les communautés, comme un ami le ferait, en écoutant leurs demandes et en les soutenant avec des ressources professionnelles thérapeutiques qui s'appuieront sur la culture et les valeurs inuites. Il peut s'agir de ressources externes comme il peut s'agir de soutenir et de former les membres de la communauté déjà impliqués dans le soin psychique. Le soutien aux jeunes d'une communauté s'inscrit aussi dans un soutien aux adultes qui les entourent. Ce sont les communautés tout entières qui font face à la surcharge émotionnelle actuelle.

Cette situation nous interpelle aussi tout un chacun. On imagine trop souvent ne pas être concerné par ces Inuits qui vivent si loin, en ne voyant pas d'ailleurs ceux que l'on côtoie ici même à Montréal. La jeunesse inuit du Nunavik, habitant le Nord ou venue au Sud, a besoin de se sentir reconnue et écoutée, qu'un regard bienveillant se pose sur elle, dans leur communauté certes, mais tout aussi auprès de nous tous Québécois. Et ces jeunes ont besoin de dire ce qu'ils ressentent, ce qui les met en colère, ce qui les fait souffrir, ce qui leur fait du bien, ce qui leur permet de rêver et de s'accomplir. Ils ont besoin que nous imaginions avec eux un avenir meilleur.

FÊTES DU 375^e

Un puissant accélérateur du développement de Montréal

FRANCE CHRÉTIEN-DESMARIS

Présidente du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal

D ans moins d'un an, Montréal célébrera le 375^e anniversaire de sa fondation. Ce rendez-vous avec notre histoire, nous le voulons à l'image de notre métropole. Nous souhaitons convier les amoureux de Montréal, de toutes origines et de tous horizons, d'ici et d'ailleurs.

Depuis plusieurs mois, à travers la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, nous invitons la population et les représentants de divers secteurs d'activité à créer des ponts, à collaborer pour imaginer les façons les plus surprenantes, les plus invitantes et les plus montréalaises de célébrer. C'est grâce à l'union de nos idées et de nos efforts que Montréal peut se démarquer.

Dès l'an prochain, en 2017, notre métropole aura des airs de fête. Nos créateurs, des cinéastes jusqu'aux bédécistes, réinterpréteront la plus belle des matières premières : Montréal. Plus de 150 projets la mettront en scène. Le pont Jacques-Cartier, révélé par une œuvre lumineuse, signera le ciel de Montréal d'un trait distinctif. Nos rues se prépareront à recevoir des géants venus de France, et les murs du Vieux-Montréal raconteront, une fois de plus, notre histoire de façon unique. Inspirés par le génie de celles et ceux qui leur donnent vie, nos quartiers nous feront redécouvrir aux quatre coins de la ville notre richesse et notre diversité. Fleuve, parcs, clochers, montagne, rues et ruelles seront autant de lieux pour nous rassembler que de symboles à célébrer.

Bien au-delà de la fête, nous pensons déjà aux lendemains de cet anniversaire

Au-delà des festivités, la pérennité

L'année 2017 représente, sans aucun doute, l'occasion de faire converger les forces vives de notre ville, du Québec et du Canada, pour construire un héritage durable. Car, bien au-delà de la fête, nous pensons déjà aux lendemains de cet anniversaire.

Nous rêvons de faire de ce rendez-vous non pas une destination finale, mais une étape marquante dans le développement de notre ville. Qu'il s'agisse de gens d'affaires, de créateurs, d'élus de tous les paliers de gouvernement et, surtout, de citoyens, tous s'engagent dans cette cause emballante et inspirante qu'est Montréal. Convaincus que l'engagement envers leur collectivité était la meilleure façon de célébrer leur ville, ils ont répondu à l'appel. Parmi eux, les Grandes Montréalaises, un regroupement d'entreprises parfois concurrentes, travaillent déjà de concert afin de réaliser des projets concrets et innovants qui viendront enrichir notre qualité de vie. De plus, elles s'engagent avec d'autres leaders socio-économiques au sein du Conseil des gouverneurs pour coordonner des projets structurants qui auront comme effet d'accélérer le Montréal de demain.

À l'occasion de son 375^e anniversaire, notre ville s'affirmera comme une métropole du monde. Nous nous préparons activement à accueillir visiteurs et congressistes. Et, partout à Montréal, les entrepreneurs comme les différents gouvernements concrétisent des investissements qui doteront la métropole d'institutions culturelles et scientifiques renouvelées, ainsi que d'espaces publics repensés.

Le 375^e est, d'ores et déjà, un puissant accélérateur du développement de Montréal. C'est un projet ambitieux dont nous faisons tous et tous partie. Ensemble, inspirés et engagés, nous allons faire rayonner le Montréal d'aujourd'hui, mais aussi le Montréal de demain, ici et bien au-delà de nos frontières.

Le 375^e anniversaire de Montréal est l'occasion unique de créer des ponts entre notre riche passé et notre avenir prometteur.

Montréal est vive. Vive Montréal!

MOSQUÉE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Aller au-delà du salissage

JEAN-PAUL LAHAIE

Au nom du comité citoyen du Non

L e référendum populaire concernant la mosquée de la rue Legendre a fait grand bruit dans les médias ces derniers jours. En tant que membres du comité citoyen, nous tenons à rétablir les faits et à fournir notre éclairage, bien différent de celui diffusé par certains médias.

Il s'agit d'une demande de dérogation au zonage pour permettre à un centre culturel établi illégalement depuis deux ans de devenir une mosquée, sur une rue commerciale d'Ahuntsic. Installé dans un ancien restaurant, ce centre culturel servait de salle de prière. Après dénonciation, les responsables ont été forcés de demander une dérogation au règlement de zonage. Malgré une très vive opposition des citoyens à l'assemblée du conseil municipal de septembre 2015, à cause de réels problèmes de stationnement dans le secteur et de privilèges dont semblaient bénéficier certains citoyens, les élus municipaux ont entériné la dérogation. Notre seul recours était la tenue d'un référendum, qui a eu lieu le dimanche 5 juin 2016 et a mené à la victoire du Non. Comme l'a indiqué Pierre Desrochers, conseiller du district de Saint-Sulpice : « L'exercice démocratique s'est tenu dans les règles de l'art. »

Aller au-delà du salissage

Depuis ce Non, certains médias se sont acharnés à nous discréditer, voire à nous diaboliser. Nous sommes affublés de tous les maux : « islamophobie », « paranoïa », « irrationalité », « intolérance », « mesquinerie ». On prête aux citoyens des intentions qui seraient autres que celles évoquées. Les alertes au racisme sont lancées, et Haroun Bouazzi, de l'Association des Arabes et des musulmans pour la laïcité au Québec (AMAL Québec), en profite pour justifier sa demande de commission d'enquête sur le racisme systémique. M. Bouazzi parle même de dictature de la majorité sur la minorité mu-

sulmane, et même d'hystérie honteuse à l'encontre du culte musulman.

En fait, il s'agit, ni plus ni moins, d'une demande d'accommodement religieux, qui n'a pas passé le test de l'acceptabilité sociale. Devrions-nous l'enfoncer de force dans la gorge des résidents? Des demandes semblables de dérogation en zone commerciale avaient été formulées et refusées dans notre quartier pour des églises, comme ce fut le cas de l'église évangélique Mont-de-Sion, qui s'est rendue en cour supérieure, et de deux autres requêtes d'églises qui ont été également refusées. Pourquoi alors l'accepter pour une mosquée? Comme l'a souligné le conseiller municipal M. Desrochers, les responsables de la mosquée sont simplement appelés à trouver un emplacement pour leur salle de prière « dans un secteur de l'arrondissement qui le permet de plein droit ».

La non-objectivité journalistique de certains médias et le parti pris pour le camp du Oui sont flagrants. Aucun journaliste n'a, par exemple, daigné rapporter le fait que toutes les affiches électorales pour le Non, soit 150 en tout, ont été arrachées aussitôt que posées, un geste parfaitement illégal.

Rétablissons les faits

Le plus scandaleux pour nous est ces insinuations, plus ou moins explicites, que ce référendum serait une preuve de stigmatisation d'une minorité par la majorité. Mais de quelle minorité et de quelle majorité parle-t-on au juste, alors que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville compte une trentaine de groupes culturels, des Italiens aux Polonais, en passant par les Chinois, les Vietnamiens, les Haïtiens, les Indiens ou les Pakistanais?

Le dépeuplement des bulletins de votation révèle une tout autre réalité qu'un affrontement entre musulmans et majorité québécoise « de souche ». Sur les 1117 personnes du quartier Saint-Sulpice inscrites sur la liste électorale, la participation au référendum a été de 43 %, soit 486 votants. Nous avons relevé un total global de 123 noms francophones d'origine québécoise inscrits sur la liste, dont seulement

34 sont allés voter, soit 7 % des votants. Pour avoir un portrait plus complet, nous avons également comptabilisé les noms à consonance arabe. Sur 126 inscrits, 81 sont allés voter, soit 17 % des votants. En d'autres termes, 76 % des votants sont d'origines diverses, en dehors des deux catégories précédentes. Comment peut-on alors parler de majorité ayant voté contre la minorité? Même si tous les Québécois dits de souche avaient voté Non, ce ne sont pas eux qui auraient pu faire basculer l'issue du scrutin. En fait, aucun groupe culturel n'a pu faire fléchir, à lui seul, le résultat du vote. Peut-on alors suggérer aux chroniqueurs et autres « journalistes » que la vision d'une majorité qui opprime une minorité n'a tout simplement aucun fondement?

À qui profite la désinformation?

Comment se fait-il qu'une initiative citoyenne pour refuser un changement de zonage soulève autant de passion de la part de certains médias et fasse l'unanimité contre elle? Comment se fait-il que les résidents soient ainsi pointés du doigt, qu'on leur prête des intentions malsaines? Serait-ce pour se donner bonne conscience, une occasion de se blanchir sur le dos des citoyens? Voilà, nous avons identifié les racistes, les islamophobes, et ce n'est pas nous. Certains y ont même trouvé l'occasion de justifier l'appel à une commission d'enquête sur le racisme systémique au Québec. Force est de constater que ces gens ne savent pas de quoi ils parlent. La diabolisation de citoyens ayant voté non pour diverses motivations est apparemment fort utile pour les intérêts politiques et médiatiques des uns et des autres.

Au-delà de l'incompréhension et du mépris quant à notre action, nous déplorons tout particulièrement cette campagne de désinformation qui divise les résidents, fait croire à une animosité entre majorité et minorité et nourrit l'hostilité entre les Québécois de diverses origines. Nous espérons que nos chiffres auront aidé à rétablir les faits et à aller au-delà de la rectitude et des intérêts politiques.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (recherche photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dumas (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazin et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis), Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

HISTOIRE



Le premier ministre Lomer Gouin, assis au bout de la table, avec l'ensemble du Conseil des ministres québécois en 1905. À partir de la gauche: Jules Allard, Louis-Rodolphe Roy, Adélar Turgeon, W.A. Weir, Lomer Gouin, J.C. McCorkill, Auguste Tessier et Jean Prévost.

LE DEVOIR D'HISTOIRE

Couillard, un Simon-Napoléon Parent ou un Lomer Gouin ?

Parallèles et différences entre les libéraux actuels et ceux d'il y a 100 ans

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

MATHIEU PONTBRIAND

Historien, il vient de publier *Lomer Gouin. Entre libéralisme et nationalisme* (Presses de l'Université Laval, 2016).

À sujet du caucus extraordinaire du Parti libéral du Québec (PLQ), tenu le 30 mai, le leader parlementaire de la Coalition avenir Québec, François Bonnardel, a affirmé que les députés libéraux tramaient une « fronde » contre leur propre chef, Philippe Couillard.

Le leadership du premier ministre a-t-il été à ce point remis en question par ses députés ? Des critiques de Robert Poëti à propos de la gestion des contrats au ministère des Transports en passant par la législation sur les services de transport par taxi et l'entourage du premier ministre, il n'y a pas de doutes qu'il y a eu beaucoup de débats, voire de tiraillements, dans les rangs du PLQ, dans les derniers mois. Évidemment, ce n'est pas la première fois qu'il y a de la dissension dans le plus vieux parti politique au Québec, mais rarement celle-ci s'est-elle manifestée publiquement sans déboucher sur un départ, comme dans les cas de François Aquin, René Lévesque, Thomas Mulcair et Fatima Houda-Pepin.

Cette discorde entre la tête et une partie du caucus libéral rappelle la fronde de 1905. Ce mouvement avait conduit à la chute du premier ministre Simon-Napoléon Parent. Sans être tout à fait similaires, quelques éléments se recoupent dans les contextes : l'ajout de membres d'autres partis, le combat contre des privilèges corporatifs, mais aussi la crainte de l'effet sur ce que l'on nomme aujourd'hui « la marque libérale ».

Simon-Napoléon Parent: le choix de Wilfrid Laurier

Imposé en 1900 comme premier ministre par le grand chef libéral Wilfrid Laurier, Parent voit son leadership être rapidement contesté. En plus d'être chef du gouvernement à Québec, il est maire de la Vieille Capitale et président de la Compagnie du pont de Québec. Ces apparences de conflits d'intérêts, son soutien prononcé à l'endroit des intérêts des commerçants de bois au détriment des colons ainsi que son autoritarisme finissent par lui créer des inimitiés et ternir sa réputation. Pour la défendre, il poursuit même les sénateurs libéraux Joseph-Hormidas Legris et Philippe-Auguste Choquette, ses deux critiques les plus véhéments. Dans le but de renforcer son autorité, Parent décide de déclencher des élections générales, le 4 novembre 1904, croyant pouvoir profiter du succès électoral des libéraux fédéraux, qui venaient d'être reportés au pouvoir la veille. Au bout du compte, le Parlement québécois conserve la même répartition des sièges qu'à sa dissolution (67 pour le Parti libéral; 7 pour le Parti conservateur). Pourtant, Parent ne remporte qu'une victoire à la Pyrrhus: la faiblesse de l'opposition ouvrant plutôt la porte à la dissension au sein du caucus libéral.

Lomer Gouin: opportuniste et homme de parti

Nuisible pour Parent, cette dissension devient profitable à Lomer Gouin, député de



Simon-Napoléon Parent vers 1910

Montréal No. 2, lui dont la feuille de route et les liens de parenté réussissent à rallier les diverses tendances libérales. Bien que certains craignent chez lui un penchant radical, il est d'abord et avant tout un libéral modéré et foncièrement loyal au parti (ce qui ne veut pas toujours dire au chef!). Gouin fait ses premiers pas en politique à la fin de la décennie 1880 en défendant la stratégie d'intégration des chefs libéraux du moment au Canada et au Québec: Wilfrid Laurier et Honoré Mercier, premier ministre du Québec et... beau-père de Gouin. Cette stratégie vise à intégrer au camp libéral les éléments modérés du Parti conservateur. Afin de refléter cette réalité, de 1885 à 1891 au Québec, le Parti libéral sera même rebaptisé Parti national.

Comme aujourd'hui — alors que la promotion, au sein du conseil des ministres, d'anciens adhérents et caquistes semble frustrer certains vétérans du PLQ —, l'intégration d'anciens adversaires ne se fait pas sans heurts. Néanmoins, elle rapporte gros aux libéraux. Comme l'explique l'historien René Castonguay, malgré la chute d'Honoré Mercier et du Parti national en 1891, à la suite du scandale de la Baie-des-Chaleurs et la perte du pouvoir, des bleus décident de rester rouges. Ce nouvel alignement des forces politiques permet au Parti libéral du Québec d'établir son hégémonie à partir de 1897, domination qui va durer jusqu'en 1936 (Castonguay, 2000: 31).

Si le clan modéré prend force au tournant du XX^e siècle, cela ne signifie pas l'exclusion des éléments jugés plus radicaux. On peut même dire que leur dédain de l'administration Parent leur donne une nouvelle vigueur. Ceux que l'on désigne alors comme radicaux — ou progressistes — veulent favoriser l'action de l'État pour humaniser le système et mettre fin à l'exploitation des ressources naturelles par des investisseurs étrangers. Ils cherchent aussi à insuffler des principes démocratiques au libéralisme et prônent la séparation de l'État et de l'Église. En 1905, ils croient que Lomer Gouin est l'homme qui réussira à faire triompher leurs idées. Après tout, ce dernier a collaboré à quelques reprises avec l'un des principaux ténors radicaux, Godfroy Langlois. Ce sont toutefois



BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
Lomer Gouin vers 1900

deux dossiers qui contribuent à donner une opinion favorable au camp radical à l'égard de Gouin. En premier lieu, on retrouve son appui à la création d'un ministère de l'Éducation. Après l'échec, en 1898, de la création d'un ministère de « l'Instruction publique » (comme on le disait à l'époque), Gouin a effectivement continué de marteler que les libéraux accompliraient leur promesse: « *Le Parti libéral a promis un ministère de l'Instruction publique et qu'il tiendra sa promesse, en dépit de certaines remarques qui ont pu être faites. [...] C'est une question de progrès et notre parti ne peut pas reculer. [...] Le Parti libéral doit à ses traditions et à son histoire de donner au peuple de la province de Québec, la réforme scolaire dans toute sa plénitude.* » (*La Patrie*, 20 avril 1899)

Cet appui reflète toutefois l'homme de parti qu'est Gouin plus que le progressiste. Il ne fait alors que défendre le programme qui a été défendu par son parti lorsqu'il a été élu en 1897. Après les élections de 1900, il ne défend plus une telle idée, bien que ses opposants se fassent un plaisir de lui remettre constamment sous le nez ses déclarations passées à ce sujet.

L'autre dossier qui rallie les radicaux au gendre de Mercier est la lutte contre l'octroi des privilèges à la Montreal Light, Heat and Power Company (MLHPC). Cette lutte commence, en 1901, sur la scène municipale montréalaise et Gouin en devient le héraut à l'Assemblée législative. Les opposants à la nouvelle compagnie craignent le nouveau monopole, qui est sur le point d'obtenir l'important privilège d'installer ses équipements sans demander la permission préalable des municipalités de l'île de Montréal. Pour l'aile progressiste, c'est aussi l'occasion de livrer bataille contre des libéraux jugés corrompus, comme le maire de Montréal, Raymond Préfontaine. Pour Gouin, ancien échevin montréalais, la lutte ne s'arrête qu'au droit indécent obtenu par la MLHPC. Mais bien que son opposition semble sincère, une fois au pouvoir, Gouin préfère accorder, en 1909, les mêmes droits à une autre compagnie, plutôt que de retirer un droit dorénavant adopté par le Parlement. A son avis, c'est seulement la compétition dans un libre marché qui pourra corriger l'erreur des parlementaires: « *Je sais bien que la Montreal Light [MLHPC] se vante d'acheter tout le monde, mais moi, je crois à*

l'honnêteté humaine et je connais des hommes de la Canadian Light [Canadian Light and Power Company] qui ne se vendront pas. Je dis donc que c'est une compagnie sérieuse et je voterai pour toutes les compagnies sérieuses qui viendront faire concurrence au monopole actuel. » (*DALQ*, 23 mars 1908)

La révolution de palais

Finalement, la grogne contre Parent se transforme en véritable révolution de palais. Elle n'est pas nécessairement fomentée par Gouin, mais sa bonne réputation auprès des libéraux en colère lui devient favorable dans la succession des événements et il ne cherche surtout pas à l'arrêter. Le 3 février 1905, Gouin et deux autres ministres, Adélar Turgeon et William Alexander Weir, démissionnent. Le trio reproche à leur chef de gouverner sans les consulter. Le 8 février, 44 députés réunis au Château Frontenac appuient les démissionnaires et signent une pétition exigeant la démission du premier ministre. Abandonné par une partie importante de son caucus, Parent ne peut plus être sauvé par le leadership de Laurier. Il accepte de démissionner, mais seulement après qu'un comité parlementaire aura étudié les accusations que lui lancent les sénateurs Legris et Choquette. Sans trop d'étonnement, le comité préserve son honneur. Parent quitte la tête du gouvernement le 21 mars. Il accepte le poste que son ami Laurier lui offre, soit la présidence de la Commission du chemin de fer Transcontinental. La victoire conservatrice de 1911 l'oblige à quitter son poste, mais une âme libérale charitable viendra à son secours. Eh oui, Lomer Gouin, devenu premier ministre, toujours homme de parti, profite de l'occasion pour retisser les liens avec l'homme à qui il a ravi le poste. Il ne craint pas de lui offrir la présidence de la nouvelle Commission des eaux courantes. Après avoir rapidement déçu les espoirs des radicaux, Gouin a pourtant réussi à isoler les mécontents, comme Godfroy Langlois, et à faire voguer le navire libéral à travers les diverses tempêtes durant ses 15 ans de mandat.

De 1905 à 2016

Philippe Couillard sera-t-il un Simon-Napoléon Parent ou un Lomer Gouin? Évidemment, la « fronde » de 2016 n'a eu que peu de manifestations publiques, à part la sortie de Robert Poëti, lequel est rentré dans le rang depuis. Aucune révolution de palais à la 1905 ne semble être envisagée pour l'instant. Les bruits qui ont émané ces dernières semaines de la colline parlementaire semblent toutefois indiquer que, comme à l'époque de Parent, le caucus libéral n'est pas satisfait de l'entourage, des volte-face et du leadership de leur chef. Ce dernier peut toutefois compter sur sa position relativement stable dans l'opinion. Le prédécesseur de l'actuel premier ministre, Jean Charest, a reçu son lot de critiques de toute part, mais rarement de ses propres rangs. Du moins, sans que cela ne se mue en « fronde ». Reste donc à voir si Philippe Couillard saura convaincre le caucus du PLQ qu'il peut défendre les valeurs libérales comme l'a fait Lomer Gouin et qu'il n'est pas pour elles un risque, comme Simon-Napoléon Parent l'a été, en 1905.

Sources:

René Castonguay, Rodolphe Lemieux et le Parti libéral. 1866-1937, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000.

Devant ses électeurs, *La Patrie*, 20 avril 1899, p. 1.

Débats de l'Assemblée législative du Québec, 12^e législature, 1^{re} session, 23 mars 1909, Assemblée nationale du Québec.